Le Monde

ÉCO&ENTREPRISE

Mercredi 30 avril 2014

Le CAC 40 sous pavillon étranger



Jeffrey Immelt, le patron de General Electric, après son entrevue à l'Elysée, le 28 avril.
ALAIN JOCARD / AFP

- En 2014, les entreprises de l'indice phare de la Bourse de Paris sont contrôlées pour plus de moitié par des capitaux étrangers. Une première
- L'Elysée a obtenu un répit : si Alstom continue ses négociations avec General Electric (GE) pour la vente de sa branche énergie, il ne ferme pas la porte à Siemens
- Gorgés de liquidités, les groupes américains comme GE multiplient les achats à l'étranger. Une manière d'échapper à l'impôt
- Présent en France depuis la fin du XIXe siècle, GE a multiplié les coopérations et les acquisitions depuis quarante ans

LIRE PAGES 2 À 4

« Libération » : le plan de recapitalisation de Bruno Ledoux validé par le tribunal de commerce

LIRE PAGE 5

UNE FAILLE DE SÉCURITÉ MAJEURE DÉCOUVERTE DANS INTERNET EXPLORER

LIRE PAGE 6

Hollywood multiplie les partenariats avec les groupes chinois de l'Internet

LIRE PAGE 6

PERTES & PROFITS | PAR JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Quelle souveraineté ?

Alstom

La souveraineté économique, on est pour. Forcément ! A droite comme à gauche, au Medef comme à la CGT. Mais qu'est ce que la souveraineté économique ?

La question posée par l'affaire Alstom est bien plus complexe qu'elle n'en a l'air. Vendre ce fleuron national à un groupe américain ou allemand est un vrai déchirement et sans doute un renoncement. En tout cas un échec, d'abord de son management et de son conseil d'administration.

Mais où se situent l'intérêt et la souveraineté de la France dans cette affaire ? Est-ce la localisation du propriétaire qui importe, ou la localisation de l'usine ?

Ces dernières années ont remis en cause bien des certitudes en la matière. Renault, entreprise bien française s'il en est, dont l'Etat est encore actionnaire à hauteur de 15 %, est sans doute l'un des industriels tricolores dont la part de la production réalisée sur le territoire national a le plus baissé en dix ans au profit de ses usines à l'étranger.

L'industrie automobile britannique a repris des couleurs et dépasse la production française. Pourtant, plus aucune usine outre-Manche n'est détenue par un sujet de Sa Majesté.

A l'inverse, la production de voitures dans l'Hexagone ne cesse de baisser, mais, cocorico, notre souveraineté serait préservée puisque l'Etat entre au capital de l'autre champion français, PSA ! Il va prendre dans les prochaines semaines 14 % du capital du groupe de Sochaux, au côté du chinois Dongfeng.

Nous sommes fiers de nos grands groupes à la conquête du monde. Mais combien de ces champions qui font la force du CAC 40 sont détenus par une majorité d'actionnaires étrangers ? Ceux-ci drainent déjà 50 % des dividendes de ces mastodontes tricolores.

Base fiscale évanescente

Nous nous félicitons lorsqu'un Schneider Electric réalise une acquisition d'envergure au Royaume-Uni, comme celle d'Invensys en 2013 pour près de 4 milliards d'euros. Mais pour un groupe dont une part croissante de l'état-major quitte la France, l'enjeu n'est plus, depuis longtemps, national.

Tournée différemment, la question peut être : vaut-il mieux avoir les sièges sociaux, et leur base fiscale évanescente, ou les emplois et la base fiscale plus stable des usines ?

Pour Alstom, avoir Bouygues comme premier actionnaire n'aura pas permis, en soi, d'assurer son avenir. Regrouper ses métiers avec un autre spécialiste de l'énergie ou des transports ferroviaires apparaît aujourd'hui plus prometteur.

Reste la question de la propriété de la technologie. Là encore, la localisation des équipes et la nationalité des savoir-faire comptent autant que la nationalité de l'actionnaire.

Les transferts de technologies liés aux grands contrats internationaux posent d'ailleurs des questions de souveraineté sans doute plus sensibles encore. ■

jacquin@lemonde.fr

CHRONIQUE

Un raider qui ramollit
Le célèbre raider Carl Icahn, qui se pose en justicier de la gouvernance de Wall Street, vient de nous gratifier d'une série de revirements spectaculaires, qui laissent planer le doute sur ses convictions profondes.

LIRE PAGE 8

STRATÉGIE & INNOVATION

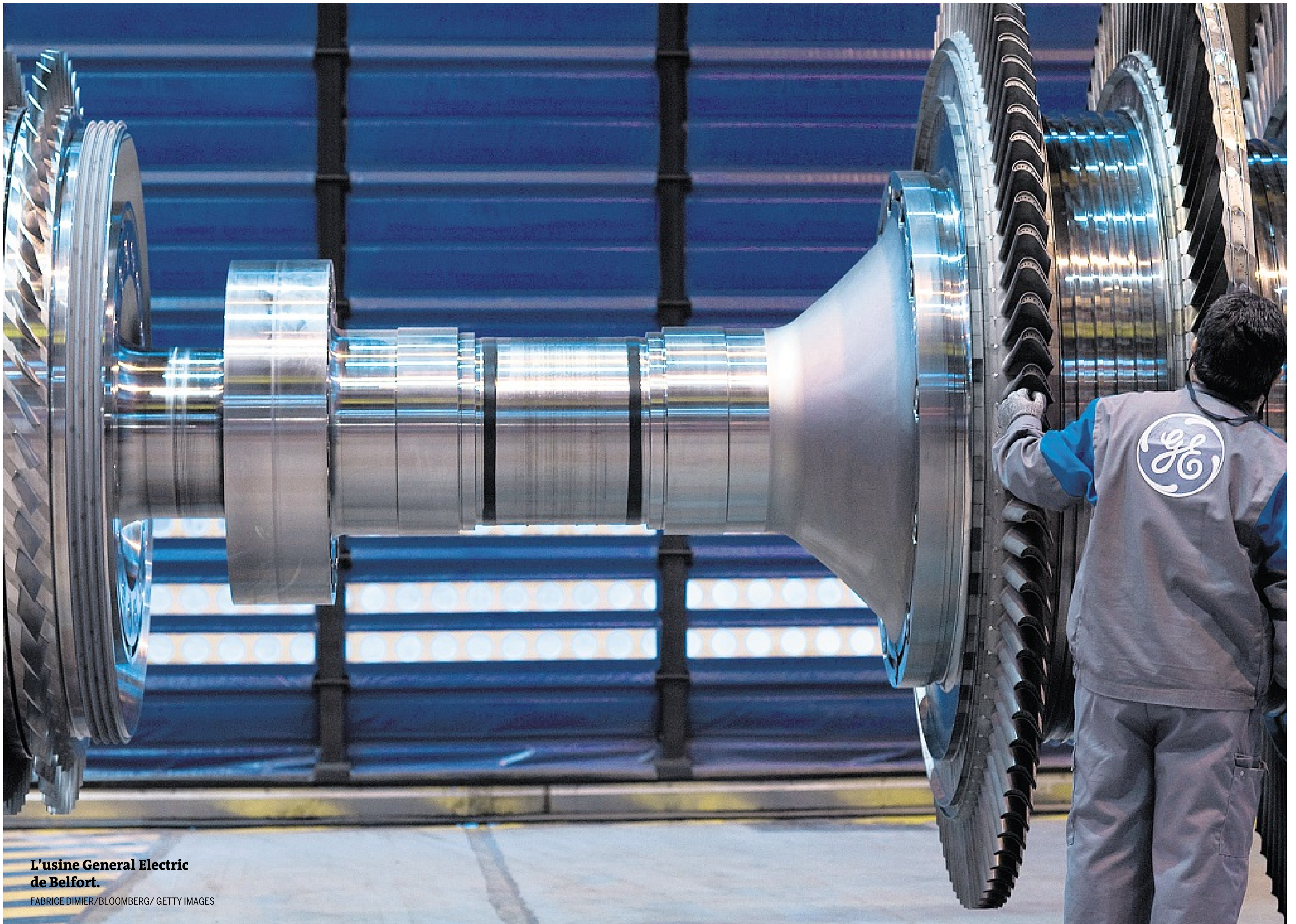
La « troisième voie » de Transavia
Pour se faire une place, la filiale à bas coût d'Air France veut gonfler sa flotte et créer un réseau européen au départ d'Orly.

LIRE PAGE 7



CAC 40	4 473 PTS + 0,29 %
DOW JONES	16 448 PTS + 0,53 %
EURO-DOLLAR	1,3872
PÉTROLE	108,53 $ LE BARIL
TAUX FRANÇAIS À 10 ANS	2,03 %

29/04 - 9 H 30


L'usine General Electric de Belfort.
FABRICE DIMIER/BLOOMBERG/ GETTY IMAGES

General Electric, une histoire française

Le groupe américain, en France depuis 1882, multiplie coopérations et acquisitions depuis les années 1970

Pour Jeffrey Immelt, l'affaire tombe au plus mauvais moment. Lundi 28 avril au matin, le patron de General Electric (GE) était à l'Elysée pour plaider sa cause auprès de François Hollande dans le dossier Alstom. Sur ce sujet, *« je n'ai qu'un seul critère : qu'est-ce qui sera favorable à la localisation d'activités en France et à l'emploi en France »,* a indiqué le président de la République peu après le rendez-vous.

Or l'emploi est précisément la question qui fâche chez GE en France actuellement. Mercredi 30 avril, la direction du conglomérat américain doit présenter au comité d'entreprise un plan prévoyant la suppression de 181 postes sur 2 400 dans l'imagerie médicale, l'un des métiers phares de GE dans l'Hexagone. Un premier plan de départs volontaires avait déjà touché 87 postes il y a un an.

Au même moment, 69 suppressions de postes sont en cours à Belfort dans l'énergie, l'autre grande branche du groupe. Le projet présenté le 31 mars prévoit en outre la vente du site de Chonas-l'Amballan (Isère), qui compte 30 salariés.

En temps normal, ces plans semblables à ceux que lancent de nombreuses entreprises n'auraient guère attiré l'attention. D'autant que GE propose aux volontaires des conditions de départ *« plutôt généreuses »,* reconnaît un syndicaliste : de l'ordre d'un mois et demi de salaire par année d'ancienneté.

Mais au moment où les rivaux GE et Siemens revêtent leurs plus beaux atours pour séduire l'Etat, ces deux plans sociaux font tache. D'autant qu'ils succèdent à 600 suppressions d'emplois en 2013. *« General Electric est un mastodonte industriel, un champion,* commente Sylvie Danilo, déléguée CGT et secrétaire adjointe du comité de groupe. *Derrière la vitrine, la réalité est cependant bien moins brillante. Dans le secteur médical, la reprise de la Compagnie générale de radiologie en 1987 a été suivie de 9 plans sociaux en douze ans ! Donc l'Etat a raison de s'en mêler. »*

« CE SONT DES FANATIQUES DE LA MARGE : PLUS ILS EN ONT, PLUS ILS EN VEULENT »
Jean-Marc Pinet
délégué FO
chez General Electric

« Ce sont des fanatiques de la marge : plus ils en ont, plus ils en veulent », appuie son collègue de Force ouvrière, Jean-Marc Pinet.

Se faire adouber par les pouvoirs publics ; croître, tout en dégageant les profits les plus solides possibles : voilà résumé le parcours d'obstacles du groupe américain en France depuis des années. Une *« histoire réussie d'investissements »* selon la version présentée lundi par Jeff Immelt à l'Elysée.

L'histoire débute en 1881, avant même la création de General Electric par Thomas Edison. Cette année-là, le prolifique inventeur de 34 ans vient pour la première fois à Paris, pour l'Exposition internationale d'électricité. Il y présente son téléphone, son « télégraphe quadruplex », et surtout ses ampoules électriques à incandescence. Succès immédiat. Dès l'année suivante, l'industriel fonde une société en France, la Compagnie continentale Edison, pour y exploiter ses inventions. C'est elle qui, un peu plus tard, assurera l'éclairage de l'Elysée, en utilisant pour la première fois à Paris des transformateurs permettant d'alimenter à distance des lampes électriques. Lointain successeur de Thomas Edison, Jeff Immelt est donc en terrain connu au palais présidentiel…

Le vrai décollage de GE dans l'Hexagone est bien plus récent. Il remonte au début des années 1970. A l'époque, la Snecma, une entreprise publique spécialisée dans la propulsion des avions, cherche un partenaire pour mettre au point un nouveau moteur et s'implanter dans le domaine civil. Ses partenaires traditionnels, l'américain Pratt & Whitney et le britannique Rolls-Royce, déclinent l'invitation. C'est un troisième larron, General Electric, qui accepte de s'engager, et de constituer pour l'occasion une alliance à 50-50.

Les débuts sont laborieux. L'administration américaine bloque la livraison des premières pièces, et il faut un sommet Pompidou-Nixon pour régler le litige. Mais au bout de cinq ans, en 1979, aucune commande n'a encore été obtenue, et le programme est sur le point d'être annulé. Enfin, les premiers contrats arrivent et sauvent l'affaire.

Trente-cinq ans plus tard, le mariage franco-américain tient toujours. C'est même l'une des réussites les plus spectaculaires de l'aéronautique : avec 26 000 exemplaires livrés depuis l'origine, le CFM56 est le moteur le plus vendu au monde.

« Sur le marché des avions court-moyen courriers, sa part de marché cumulée atteint environ 80 % », se félicite Snecma, désormais intégré dans Safran. Un succès dont GE récupère toujours 50 % des retombées. *« L'Airbus des moteurs d'avion, c'est nous qui l'avons créé ! »,* s'exclame-t-on dans le groupe. L'association a déjà été reconduite jusqu'en 2040, et le LEAP, successeur du CFM56, est un succès commercial avant même d'avoir volé.

S'appuyant sur cette réussite, General Electric a bouclé plusieurs grandes acquisitions en France au fil des ans, avec la bénédiction des pouvoirs publics. En 1987, le colosse américain a ainsi récupéré l'électronique médicale du groupe nationalisé Thomson, en échange de son activité dans l'électronique grand public. Un gigantesque troc qui a nettement plus profité à GE, devenu un poids lourd de l'imagerie médicale, qu'à Thomson.

L'achat des turbines à gaz d'Alstom, en 1999, est un peu du même acabit. Depuis des dizaines d'années, le groupe français fabriquait sous licence des turbines conçues par General Electric. A l'époque, Alstom a voulu s'affranchir de la technologie américaine. Il a donc acheté d'autres turbines, celles du groupe helvético-suédois ABB, et cédé son usine de Belfort à GE. Un accord dont le géant de Fairfield (Connecticut) est là aussi sorti vainqueur : les produits défectueux d'ABB ont failli couler Alstom, tandis que Belfort est devenu un « centre d'excellence » pour GE…

GE DOIT PRÉSENTER, LE 30 AVRIL DANS L'HEXAGONE, UN PLAN DE SUPPRESSION DE POSTES DANS L'IMAGERIE MÉDICALE

Bien d'autres acquisitions ont permis à GE d'étendre son emprise en France, que ce soit dans la location de voitures de longue durée (Avis Europe), les crédits aux particuliers (Royal St-George, Sovac), l'affacturage (Factofrance Heller), ou les compresseurs et les turbines à vapeur (Thermodyn). Ou encore les systèmes de conversion d'énergie avec Converteam, une autre ex-filiale d'Alstom, achetée en 2011 pour quelque 2,6 milliards d'euros. La dernière grande prise française de l'américain. Une opération d'autant plus marquante qu'un an et demi auparavant, Nicolas Sarkozy avait préféré Alstom et Schneider Electric à GE pour la reprise très bataillée d'Areva T & D.

A l'époque, Jeff Immelt était déjà venu à l'Elysée défendre son projet. A chaque acquisition, *« on a la même démarche : on croit aux ingénieurs et au savoir-faire français, on y ajoute notre technologie et on en fait un champion mondial à partir de la France »,* affirmait alors Clara Gaymard, patronne de GE en France et épouse de l'ancien ministre Hervé Gaymard. Ambassadrice de choix, familière des cercles politiques, elle a dirigé l'Agence française pour les investissements internationaux.

Depuis, la crise a cependant contraint le colosse américain à se montrer moins flamboyant. Avec les suppressions de postes, son effectif national est déjà retombé autour de 10 000 personnes.

Dans l'énergie, le groupe souffre, comme Alstom, de la chute des commandes de turbines. Côté imagerie médicale, la direction met en avant la réduction des dépenses publiques pour justifier les deux plans de départs successifs, qui touchent la filiale française plus que d'autres.

« La marge du secteur médical s'est certes un peu érodée, mais à 17 % des ventes, elle peut faire encore bien des envieux, modère toutefois Jean-Pierre Maurice, de la CGT. *Il va falloir qu'on nous explique… »* Que ce soit dans les usines ou à l'Elysée, Jeff Immelt a encore du pain sur la planche pour convaincre tout à fait… ■

Denis Cosnard

L'Elysée pousse Alstom à ne pas écarter Siemens

Le groupe d'énergie et de transport poursuit ses négociations avec General Electric sans fermer la porte à l'allemand

Le gouvernement a obtenu un répit. Alors que la vente à l'américain General Electric (GE) des activités énergie d'Alstom semblait sur le point de se conclure, celle-ci pourrait prendre plus de temps que prévu, après la contre-offensive de l'allemand Siemens, conjuguée à l'irruption de l'Etat français dans les discussions. Selon différentes sources, le conseil d'administration d'Alstom, le troisième en moins d'une semaine, qui devait se tenir mardi 29 avril au soir, ne devait *« pas être conclusif »*.

> « Siemens a été lent à se mettre en route, mais maintenant la machine est lancée », assure un proche de l'industriel

« On s'oriente vers un schéma où le conseil va autoriser la direction d'Alstom à poursuivre ses négociations avec GE, tout en ne fermant pas la porte à Siemens ou à d'autres prétendants : il n'y aura pas de négociations exclusives, Alstom ne pourra pas solliciter d'autres offres, mais il pourra examiner celles qui lui parviennent », explique cette source.

Ce répit, qui devrait laisser plusieurs semaines aux impétrants pour peaufiner leur dossier, devrait surtout profiter à Siemens, qui est parti avec retard dans la course : l'allemand a déposé seulement samedi une lettre d'intention, alors que GE négocie depuis deux mois et a le soutien de la direction d'Alstom.

Depuis jeudi 24 avril, lorsque l'agence *Bloomberg* a révélé l'accord imminent entre GE et Alstom, l'exécutif a tout fait pour que Siemens ne soit pas écarté. Jusqu'ici, c'était Arnaud Montebourg, le ministre de l'économie, qui était à la manœuvre. Mais le dossier est maintenant suivi de très près à l'Elysée.

Lundi 28 avril, François Hollande a reçu successivement Jeffrey Immelt, le patron de GE, et Joe Kaeser, celui de Siemens, afin de leur rappeler les lignes rouges à ne pas franchir : le maintien des usines en France, ainsi que d'un certain nombre de *« centres de décision »*. *« Je n'ai que ce seul critère : qu'est-ce qui sera le plus favorable à la création d'activité en France et à l'emploi »*, a déclaré le président de la République.

M. Hollande a également insisté sur *« l'indépendance énergétique »* de la France, que les deux prétendants devront garantir : Alstom fournit notamment les turbines utilisées dans les centrales nucléaires EPR de nouvelle génération.

Mais pas question, en l'état actuel des choses, de prendre parti pour l'une ou l'autre des offres, même si M. Montebourg a marqué une préférence pour Siemens, déclarant lundi sur RTL que l'alternative se résumait à : *« Soit on se fait racheter par Boeing, soit on décide de construire Airbus. »*

Alors que Patrick Kron, le PDG d'Alstom, a clairement choisi l'option GE, refusant de donner suite aux avances faites par Siemens il y a deux mois, l'exécutif a martelé que le processus de vente devait être *« transparent et équitable »*. Preuve de sa détermination, Bercy devait, mardi, saisir l'Autorité des marchés financiers sur le sujet.

Accusé lundi sur RTL par M. Montebourg de vouloir vendre le groupe *« dans le dos de ses salariés, dans le dos du gouvernement, dans le dos de la plupart des administrateurs et de ses cadres dirigeants »*, M. Kron devrait aussi donner des gages en matière de bonne gouvernance.

Selon nos informations, un comité ad hoc devrait être nommé au sein du conseil d'administration d'Alstom, afin d'examiner en toute impartialité les offres de GE et de Siemens. Composé uniquement d'administrateurs indépendants, il devrait être présidé par Jean-Martin Folz, l'ex-patron de PSA, un industriel reconnu.

De même, Alstom fera examiner les deux offres par un cabinet d'expertise indépendant, comme Accuracy ou Ricol Lasteyrie. *« Le gouvernement va être très attentif au choix de ce cabinet et à sa totale impartialité »*, précise un proche de Bercy.

> « Pas question de faire ça en catimini comme Vivendi avec la vente de SFR à Numericable », dit-on dans l'entourage de Bouygues

Enfin, le conseil d'administration d'Alstom devrait s'engager à ce que les actionnaires du groupe approuvent en assemblée générale extraordinaire le choix du prétendant retenu par la direction d'Alstom. *« Pas question de faire ça en catimini comme Vivendi avec la vente de SFR à Numericable »*, approuve-t-on dans l'entourage de Bouygues, premier actionnaire d'Alstom (29,3 % du capital), qui avait dénoncé les conditions de vente opaques de l'opérateur téléphonique. Le bétonneur a également été reçu à l'Elysée lundi soir.

Toutes ces précautions devaient rassurer Siemens, qui a bataillé ces derniers jours pour obtenir un traitement équitable de lapart d'Alstom. Un conseil de surveillance extraordinaire du groupe munichois devait se tenir mardi matin en Allemagne et confirmer sa volonté de déposer une offre.

« Siemens a été lent à se mettre en route, mais maintenant la machine est lancée et tout le corps social de l'entreprise tire aujourd'hui dans le même sens », assure un proche de l'industriel germanique.

Preuve de cette mise en branle, le gouvernement d'Angela Merkel a fait savoir qu'il soutenait ces projets franco-allemands. *« Une reprise partielle représente d'importantes opportunités, aussi bien pour l'Allemagne que pour la France, que ce soit d'un point de vue industriel ou politique »*, a souligné lundi un porte-parole du ministère allemand de l'économie.

« Nous pensons qu'il est pertinent de faire son possible pour la coopération avec la France dans le domaine de l'énergie », a poursuivi le porte-parole, soulignant que son ministre, Sigmar Gabriel, est en contact étroit avec toutes les parties concernées. ■

Isabelle Chaperon et Cédric Pietralunga



« Je n'ai que ce seul critère : qu'est-ce qui sera le plus favorable à la création d'activité en France et à l'emploi ? », a déclaré, lundi 28 avril, François Hollande, ici à l'usine Alstom Transport du Creusot (Saône-et-Loire) en décembre 2011. JEFF PACHOUD/AFP PHOTO

Bercy saisit le gendarme des marchés financiers

Ouvrir le jeu, c'est bien, s'assurer que les règles soient les mêmes pour tous, c'est mieux. Le ministère de l'économie devait saisir, mardi 29 avril, l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin qu'elle veille à ce que le processus de mise en vente de la division énergie d'Alstom soit *« transparent, ouvert et non discriminatoire »*, selon un proche du dossier.
En clair, sous la haute vigilance du gendarme boursier, Alstom devra traiter General Electric – envers qui il a marqué une nette préférence jusqu'ici – sur un pied d'égalité avec Siemens, qui présente un projet auquel l'équipementier français ne croit pas. L'allemand a déjà demandé à bénéficier des mêmes informations que celles auxquelles son rival américain a eu accès.
Une telle démarche de la part des pouvoirs publics est exceptionnelle. Une intervention du commissaire du gouvernement était prévue mardi matin lors d'une réunion du collège de l'AMF, principal organe de décision et de poursuite du gendarme financier français.

Nicolas Sarkozy a-t-il vraiment sauvé l'industriel en 2004 ?

Décodage

Dix ans après, le ministre de l'économie Arnaud Montebourg et le président François Hollande vont-ils échouer là où Nicolas Sarkozy avait triomphé ? Alors que l'avenir de la branche énergie d'Alstom se réduit désormais au choix de son acheteur (General Electric ou Siemens), l'UMP se plaît à rappeler un vieil épisode de l'histoire du groupe français pour critiquer l'impuissance du gouvernement de Manuel Valls.

Ce qu'ils disent Sur Twitter, les très sarkozystes Christian Estrosi et Lionnel Luca n'ont pas manqué de souligner, dimanche 27 et lundi 28 avril, que le *« volontarisme »* de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'économie, avait permis d'*« empêch* [er] *le démantèlement »* du groupe en 2004, quand celui-ci frôla la faillite.

« Sarkozy s'engageait, Valls et Montebourg font un rideau de fumée », ajoute Dominique Bussereau, qui était à l'époque secrétaire d'Etat au budget.

Cet épisode avait été généreusement utilisé par Nicolas Sarkozy lui-même pendant sa campagne présidentielle de 2007. Le candidat UMP lui avait consacré un chapitre complet dans son livre-programme *Témoignage* (XO Editions, 2006), se félicitant d'avoir *« sauvé Alstom »,* ce qu'il répétera pendant la campagne présidentielle de 2012.

Ce qu'il s'est vraiment passé En 2003, le groupe Alstom, en mauvaise santé financière depuis son introduction en Bourse en 1998, fait face à une crise de liquidités qui le conduit droit vers la faillite. Contraint de rembourser des turbines à gaz défectueuses, le constructeur du TGV frôle le dépôt de bilan, avec 1,4 milliard d'euros de pertes et un endettement de 5,3 milliards.

Un premier plan de sauvetage est élaboré par le ministre de l'économie, Francis Mer, mais ce plan est bloqué par Bruxelles en septembre 2003 : la Commission européenne s'oppose à ce que l'Etat entre directement au capital d'Alstom, au nom du respect de la concurrence.

En mars 2004, Nicolas Sarkozy arrive à Bercy et fait d'Alstom sa priorité. A l'issue de longues négociations avec le commissaire européen à la concurrence, Mario Monti, il parvient à faire accepter à Bruxelles un nouveau plan de sauvetage, au travers d'une renationalisation partielle, le 7 juillet 2004.

L'Etat acquiert alors 21,4 % du capital du groupe pour 720 millions d'euros, et dissipe la perspective de la faillite. Si certaines activités du groupe sont vendues (les turbines industrielles à Siemens, la division transmission et distribution d'énergie à Areva), le dépeçage du groupe est évité et les 2 800 emplois du site de Belfort sauvés.

Le rôle de Nicolas Sarkozy surestimé ? Tous les protagonistes de l'époque confirment le rôle important du ministre français. Mais Mario Monti a depuis tenté de démonter le mythe du Nicolas Sarkozy sauveur. Dans une tribune parue dans *Le Figaro,* en mars 2007, celui qui est alors devenu conseiller pour Goldman Sachs explique que *« la reconstruction* [par Nicolas Sarkozy] *de* [leurs] *discussions d'alors n'est pas tout à fait exacte »*. Alors que la campagne présidentielle française bat son plein, l'ancien commissaire européen estime que Nicolas Sarkozy a légèrement embelli son rôle dans le dossier.

Ce dernier *« fait irruption »* au printemps 2004, raconte M. Monti, insistant : *« Je dis bien irruption car c'est de cela qu'il s'agit. »* En effet, les négociations sur le dossier sont alors déjà *« très avancé* [es] *»* entre la France et la Commission, précise-t-il, rendant hommage au travail de Francis Mer dans la préparation du deuxième plan de sauvetage.

Selon lui, *« aucun État membre n'a besoin de héros pour le sauver des agressions de la Commission »*, parce que l'Europe *« n'est pas une entité sadique, qui demande des sacrifices inutiles »*.

« Il serait néfaste, poursuit-il, *que les citoyens des petits pays membres, des nouveaux États membres, soient amenés à croire que les grands Etats membres, les pays fondateurs, surtout s'ils ont des leaders politiques forts et déterminés, peuvent plier à leur avantage nos règles communes. »*

Le sauvetage d'Alstom, un succès ? Autre point problématique : la viabilité du plan de sauvetage conclu en 2004. Dix ans plus tard, Alstom est confronté à une nouvelle crise financière. Est notamment pointé du doigt le groupe Bouygues, devenu en 2006 l'actionnaire principal d'Alstom. En lui vendant ses parts acquises en 2004, l'Etat avait réalisé une belle plus-value de 1,26 milliard d'euros.

Mais alors que Martin Bouygues souhaite aujourd'hui se séparer de sa participation de 29,4 % dans Alstom, précipitant son rachat par General Electric ou Siemens, on peut se demander si ce sauvetage en deux temps – Etat, puis Bouygues – était alors la meilleure solution pour l'avenir d'Alstom. A l'époque, une vente à la découpe au profit de Siemens avait déjà été évoquée mais repoussée. ■

Maxime Vaudano

La descente aux enfers d'un fleuron français

RETOUR SUR LES DÉBOIRES d'un fleuron français de l'industrie, né il y a presque quatre-vingt-dix ans, aujourd'hui sur le point d'être démantelé.

1928 : l'année de naissance Alsthom naît de la fusion entre La Compagnie française Thomson-Houston, filiale hexagonale de General Electric, et de la Société alsacienne de constructions mécaniques.

1969 : La CGE prend le contrôle d'Alsthom Alsthom est racheté par la Compagnie générale d'électricité (CGE) en 1969. Il deviendra le fleuron de la CGE, pesant un tiers de ses revenus et employant plus de 50 000 personnes.

1978-1981 : le premier TGV Après avoir fusionné avec les chantiers de l'Atlantique, les célèbres chantiers navals de Saint-Nazaire, Alsthom est rebaptisé Alsthom Atlantique. La construction navale devient sa troisième activité aux côtés de l'électricité et des transports ferroviaires. L'entreprise, en plein essor, bénéficie de l'influence d'Ambroise Roux, le patron de la CGE, son actionnaire de référence. En 1981 est inauguré le premier TGV entre Paris et Lyon.

1988 : naissance d'un nouveau géant européen Alsthom, qui a besoin d'un partenaire pour se développer à l'international, fusionne avec GEC Power, filiale du britannique General Electric Company. Ce mariage doit ouvrir au groupe de plus grandes possibilités d'export. Car le TGV a du mal à se vendre à l'étranger.

1998-2003 : chute d'un fleuron français GEC Alsthom est mis en Bourse et devient Alstom. C'est ensuite le début d'une série d'erreurs stratégiques, comme par exemple l'abandon d'un partenariat historique avec l'américain General Electric.

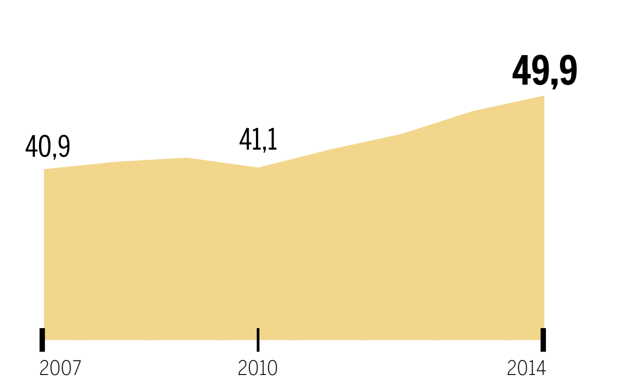
2003 : Patrick Kron sauve Alstom Le PDG, qui veut aujourd'hui vendre le groupe, est celui-là même qu'il l'avait sorti du marasme au début des années 2000. Pour y arriver, il procède alors à une augmentation de capital, à une restructuration drastique, et convainc l'Etat de participer au sauvetage. Après quelques années de redressement, Bouygues rachète la part de l'Etat, en 2006. Mais Alstom replonge, rattrapé par la crise de 2008 et les difficultés du secteur de l'énergie en Europe. ■

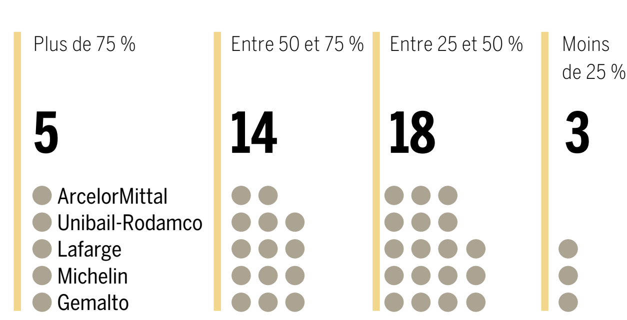
S. B.

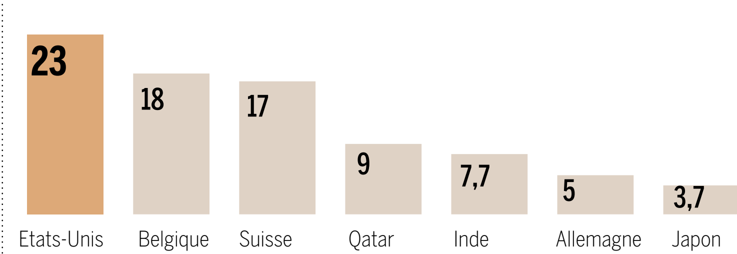
Le Monde
Mercredi 30 avril 2014

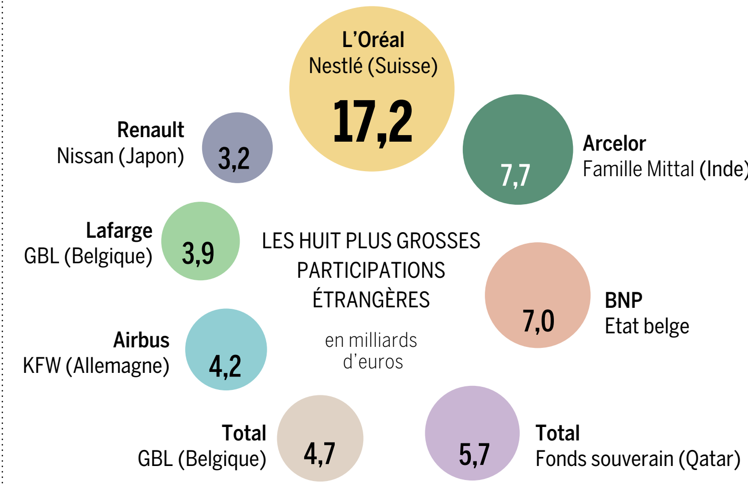
Le CAC 40 a basculé sous le contrôle des investisseurs internationaux

L'indice phare de la Bourse de Paris est détenu à plus de 50 % par des étrangers. Une première









SOURCE : ALPHAVALUE

C'est un seuil symbolique. Mais compte tenu de l'agitation actuelle autour du passage sous pavillon étranger de plusieurs sociétés du CAC 40 – après Publicis et Lafarge, bientôt Alstom ? – il prend une coloration toute particulière : en 2014, pour la première fois, les entreprises qui composent l'indice-phare de la Bourse de Paris sont contrôlées pour plus de moitié par des investisseurs étrangers.

Ce chiffre a atteint 49,9 % en avril, selon les calculs du cabinet d'analyse financière Alphavalue. Mais il faut lui ajouter les actionnaires qui détiennent moins de 5 % du capital – seuil en-deçà duquel aucune déclaration officielle n'est obligatoire en France – et les transactions issues du trading haute fréquence. *« Ces deux éléments ne peuvent que faire monter la proportion de capital aux mains des étrangers, de sorte que le seuil des 50 % est, de fait, déjà dépassé »*, indique Maxime Mathon, porte-parole d'Alphavalue.

> Quand l'Etat est présent au capital des groupes, les financiers étrangers se font plus discrets

Sur une capitalisation totale de 1198 milliards d'euros pour l'indice phare de la Bourse de Paris, près de 600 milliards d'investissements sont internationaux. En comparaison, en 2013, 48 % des entreprises du CAC étaient détenues par des étrangers. En 2007, cette proportion n'atteignait que 40,9 %.

Ce basculement corrobore l'étude publiée chaque année par la Banque de France, qui ne prend en compte que 35 sociétés car elle exclut celles dont le siège social est implanté à l'étranger. Selon elle, les poids lourds hexagonaux étaient déjà détenus à 46,3 % par des non-résidents en 2012 (derniers chiffres disponibles). Soit 10 points de plus qu'en 1999 (36 %). *« La hausse récente s'explique principalement par la montée des fonds souverains, Qatar en tête »*, explique M. Mathon. Ces fonds détenus par des Etats, y compris la France, contrôlent désormais 27 % du capital du CAC 40.

En 2013, le fonds Qatar Holding LLC est ainsi devenu le premier actionnaire de Total, passant de 3 % à 4,8 % du capital. L'émirat (par le biais de Qatar Investment Authority) détient aussi 12,8 % de Lagardère, 5,3 % de Vinci, 2 % de Vivendi et 1,03 % de LVMH. Autres grands amateurs du CAC 40 : les fonds dits ETF, qui investissent en répliquant les performances des indices. Le principal d'entre eux, l'américain Blackrock, a ainsi dépassé la barre des 5 % du capital de Publicis en janvier. Il possède désormais 5,65 % du capital du groupe de Maurice Lévy.

A l'inverse, quand l'Etat est présent au capital – EDF, GDF Suez… –, les investisseurs étrangers se font plus discrets. *« Ils savent que les sociétés sont moins gérées sous l'angle de la rentabilité et de la performance, et que la gouvernance est "bétonnée" »*, selon M. Mathon. La répartition du capital étant moins susceptible d'évoluer, les investisseurs activistes restent en retrait. Autre raison de planter un drapeau étranger dans le CAC 40 : *« la guerre des savoirs »*, selon Alphavalue. Comme dans le cas d'Alstom, où l'enjeu est la récupération de brevets et de technologies stratégiques.

Enfin, les « machines à cash » de l'indice parisien constituent aussi des cibles de choix : Publicis, le spécialiste des cartes à puces Gemalto, le leader des verres ophtalmiques Essilor… Sans compter les groupes déjà partiellement passés sous pavillon étranger, comme ArcelorMitta. Faut-il s'inquiéter de ce phénomène ? *« Il est logique compte tenu de l'internationalisation de l'activité du CAC 40 : près de 70 % du chiffre d'affaires des groupes est réalisé hors de France »*, souligne M. Mathon. Chez Paris Europlace, le lobby de la place financière hexagonale, la chose est beaucoup moins entendue. *« Nous répétons depuis des années qu'il y a un déséquilibre entre l'investissement français et celui des non-résidents au sein du CAC 40 »*, s'étrangle Arnaud de Bresson, délégué général de Paris Europlace. *« Cette évolution témoigne de l'attractivité des entreprises françaises, mais aussi d'un risque de perte de contrôle de nos centres de décision »*, s'inquiète-t-il. Et de plaider pour le développement de l'épargne longue en France, notamment l'épargne investie en actions des entreprises.

Las, avec la disparition progressive du petit actionnaire individuel et l'absence – pour des raisons culturelles et juridiques – de fonds de pension à la française, difficile de contrebalancer l'offensive étrangère sur le capital des fleurons hexagonaux.

Si le CAC 40 passe progressivmeent sous pavillon étranger, la réciproque n'est pas vraie. Seule la société de gestion Amundi (filiale du Crédit Agricole et de la Société générale) possède des parts significatives au capital de grands groupes étrangers. Et encore, comme elle place les fonds de ses clients, elle utilise sans doute des fonds internationaux… La Caisse des dépôts, qui détient entre 1,5 % et 9,3 % (chez Veolia Environnement) de neuf groupes du CAC 40, *« reste en second plan, sur une logique de soutien »*, note M. Mathon. Une influence trop limitée pour faire le poids face aux étrangers. ■

A. T.

Les cessions d'actifs stratégiques en débat

IL Y A COMME UNE ÉPIDÉMIE d'automutilation sur le CAC 40. Après Vivendi qui vient de se séparer de la moitié de son périmètre en cédant l'opérateur téléphonique SFR, Alstom se prépare à vendre sa division énergie pour se concentrer sur le transport. Soit pas moins de 73 % de son activité !

Autrement dit, ses actionnaires vont se retrouver propriétaires d'un groupe totalement transformé ; changement de taille, de métier. Est-il normal que les minoritaires n'aient pas leur mot à dire sur une telle métamorphose ?

Selon le règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un tel changement de visage n'impose pas d'offrir une porte de sortie aux actionnaires minoritaires. Sauf s'il est avéré que l'entreprise qui cède un actif essentiel possède un actionnaire de contrôle. Auquel cas, le gendarme de la Bourse peut lui demander de lancer une offre publique sur le reste du tour de table. En comparaison, au Royaume-Uni, une entreprise cédant plus de 25 % de son périmètre doit obtenir l'autorisation de son assemblée générale.

Adapter les règles du jeu

Dans le cas de Vivendi, en dépit de la demande appuyée en ce sens de Colette Neuville, la présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires, la question ne s'est donc pas posée. Bolloré, le premier actionnaire du groupe de médias et de télécommunications, ne détient que 5 % du capital. A n'en pas douter, le sujet sera toutefois largement évoqué lors de l'assemblée générale de Vivendi, le 24 juin.

Le cas d'Alstom est plus compliqué. Bouygues possède 29,30 % du capital de l'équipementier. On comprend pourquoi, depuis que l'intérêt de General Electric (GE) pour Alstom Power est connu, le constructeur martèle qu'il est *« un actionnaire significatif mais minoritaire et non contrôlant »*…

Bouygues est, de fait, peu susceptible de se voir contraint de lancer une offre publique d'achat (OPA). Le constructeur ne dispose que de deux administrateurs sur quatorze – même s'ils ont apparemment été parmi les rares à avoir été informés par Patrick Kron, le PDG d'Alstom, des discussions avec GE. Autre critère pour apprécier le contrôle, les voix de Bouygues n'ont jamais dépassé les 50 % de votes exprimés lors des dernières assemblées générales.

Pour l'AMF, la question mérite néanmoins d'être posée. Le collège – l'instance de décision – devrait se voir soumettre mardi 29 avril la question. *« Je suis favorable à un débat de place sur l'information et la consultation des actionnaires »*, indique Gérard Rameix, le président de l'autorité boursière. Histoire de voir s'il ne convient pas d'adapter les règles du jeu en France. ■

ISABELLE CHAPERON ET AUDREY TONNELIER

Gorgées de liquidités, les entreprises américaines achètent à tour de bras

Vingt-deux groupes, dont General Electric et Pfizer, ont accumulé 984 milliards de dollars de profits à l'étranger, des sommes qui échappent à l'impôt

New York
Correspondant

Plus de 2 000 milliards de dollars (1 443 milliards d'euros). Le montant des liquidités accumulées ces dernières années par les 2 300 plus grosses entreprises américaines non financières donne le vertige. Il représente l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) de la Russie. Un trésor de guerre gigantesque, qui ne demande aujourd'hui qu'à être investi. La tentative de rachat du français Alstom par General Electric ou celle du britannique AstraZeneca par Pfizer sont les parfaites illustrations de la puissance de feu que les groupes américains ont acquise depuis la fin de la crise financière.

Alors que le mouvement de fusions-acquisitions bat son plein avec un montant total de 1 400 milliards de dollars déjà accumulé depuis le début de l'année, les entreprises américaines se taillent la part du lion. *« Trois éléments expliquent cette domination. Outre la trésorerie abondante, elles profitent de taux d'intérêt historiquement bas et de niveaux de valorisation en Bourse qui sont historiquement hauts »*, détaille Marc Bertonèche, professeur à la Harvard Business School et spécialiste des fusions-acquisitions.

Concernant les trésoreries, un élément est particulièrement moteur dans le mouvement transatlantique actuel : il s'agit de la part des bénéfices que les grandes sociétés américaines ont accumulés en dehors des Etats-Unis. *« Le système fiscal américain fait que les sociétés ne sont taxées à l'étranger que lorsqu'elles rapatrient leurs liquidités*, explique John Mondoloni, associé chez Wombat Capital, une société de conseil en fusions-acquisitions basée à New York. *La plupart du temps, ces grands groupes préfèrent donc laisser ces profits à l'étranger, parfois dans des paradis fiscaux. »* Des munitions qui peuvent être utilisées au moment opportun pour racheter des concurrents étrangers.

> « Le système fiscal américain fait que les sociétés ne sont taxées à l'étranger que lorsqu'elles rapatrient leurs liquidités »
> **John Mondoloni**
> Wombat Capital

Les montants en question sont colossaux. Selon l'agence financière Bloomberg, vingt-deux entreprises – dont Microsoft, Apple, Merck ou Coca-Cola – ont accumulé 984 milliards de profits logés dans des filiales à l'étranger, soit la moitié de tous les bénéfices offshore des entreprises américaines. Et en tête du classement, on trouve General Electric, avec 110 milliards. Pfizer en occupe la troisième place, avec 69 milliards.

Le système prend une tournure particulièrement sophistiquée dans la high-tech ou la pharmacie. Il n'est pas rare que des actifs incorporels comme les brevets ou les licences, qui, dans ces deux secteurs, représentent d'énormes valeurs du fait des bénéfices qu'ils génèrent, soient transférés dans des filiales étrangères.

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé des pratiques fiscales de la high-tech, le cas d'Apple faisant même l'objet d'une audition au Sénat américain, mais la pharmacie, elle, a été plus épargnée. *« Ces sociétés disposent pourtant d'énormément d'actifs à l'étranger, bénéficient la plupart du temps de subventions du gouvernement américain et payent aux Etats-Unis un taux d'imposition souvent inférieur à celui des PME »*, fait remarquer M. Mondoloni.

Pfizer propose aux actionnaires d'AstraZeneca 100 milliards de dollars pour en prendre le contrôle. Une offre financée à 30 % en cash et à 70 % en actions. L'américain joue donc sur deux leviers pour mettre la main sur une société qui, parce qu'elle est en plein redressement, reste sous-valorisée. D'abord en utilisant sa trésorerie offshore afin d'éviter le fisc américain, et ensuite en profitant du niveau de son cours de Bourse élevé pour payer en titres. *« Les deux cumulés donnent un pouvoir d'achat extraordinaire aux entreprises américaines »*, souligne M. Bertonèche.

Mais le cas de Pfizer va encore plus loin. Il pourrait être question de créer une holding qui coifferait les deux groupes et serait basée au Royaume-Uni. *« Ce qu'il faut savoir, c'est qu'AstraZeneca paye aujourd'hui 21 % de taxes, tandis que Pfizer, aux Etats-Unis, est imposé autour de 38 % »*, insiste M. Mondoloni.

Bien sûr, le gouvernement américain ne rêve que d'une chose : rapatrier ces liquidités colossales sur le sol américain pour les soumettre à l'impôt. *« Quand un Américain s'installe dans un autre pays, il est taxé au même taux que s'il habitait aux Etats-Unis, pourquoi n'appliquerait-on pas la même logique aux entreprises ? »*, demande M. Bertonèche.

Une autre solution consisterait à créer une carotte fiscale en promettant de baisser le taux d'imposition en échange du rapatriement des capitaux. C'est ce qu'avait fait l'ancien président républicain George Bush en son temps. Pas évident que l'idée séduise Barack Obama et le camp démocrate soucieux d'utiliser l'arme fiscale pour mieux répartir les richesses. *« Il faut être parfois stratégique et un peu moins idéaliste. Si jamais Pfizer déménageait demain, cela pourrait donner des idées à d'autres. Dès lors, est-ce qu'il faut rester fidèle à ses principes ou bien être pragmatique en évitant que les vaches à lait quittent le territoire ? »*, se demande M. Mondoloni.

Mais, dans ce Monopoly de l'optimisation fiscale, on s'aperçoit que les Etats ont du mal à reprendre la main : aux Etats-Unis, le Congrès critique beaucoup, mais agit peu. Il est vrai qu'en même temps, le vent des acquisitions souffle en faveur des fleurons américains. *« Et ce n'est que le début »*, promet M. Bertonèche. ■

STÉPHANE LAUER

L'équipe de « Libération » partagée entre « vigilance » et « soulagement »

Lundi, le tribunal de commerce a validé le plan de recapitalisation proposé par Bruno Ledoux

Une nouvelle étape a commencé à *Libération*, lundi 28 avril. L'incertitude qui pesait sur l'avenir du titre a été levée, au moins provisoirement : le tribunal de commerce a validé le plan de recapitalisation du quotidien porté par son actionnaire, Bruno Ledoux.

Celui-ci a désormais un mois pour boucler une recapitalisation de 18 millions d'euros, seul ou avec d'éventuels associés. Ce processus doit diluer les autres actionnaires actuels (notamment Edouard de Rothschild et le groupe italien Ersel). Et donner au titre créé par Jean-Paul Sartre les moyens de mettre en œuvre le plan de relance imaginé par M. Ledoux, qui prévoit une diversification radicale autour de la marque Libération (espace culturel, réseau social...)

Dans l'immédiat, *Libération* sort de la procédure de conciliation judiciaire entamée le 9 janvier. L'entreprise retrouve son autonomie de gestion et paie normalement ses créanciers, même si elle conserve une dette sociale de 6 millions d'euros. Quatre millions prêtés par M. Ledoux, et jusqu'ici placés sous séquestre, doivent être libérés et abonder la trésorerie du journal, ce qui lui donne deux à trois mois de capacité financière.

> En assemblée générale, lundi, il y a eu très peu de prises de parole, comme si l'équipe hésitait sur l'attitude à adopter

Toutefois, cette recapitalisation n'est pas bouclée, et le plan de M. Ledoux peut encore échouer, s'il ne rassemble pas les investissements qu'il espère. C'est pourquoi les élus du personnel restent *« dans une attitude de grande vigilance »*, résume Olivier Bertrand, de Sud. Formellement, *« les 14 millions ne sont pas encore là »* et, souligne l'un d'eux, il subsiste un *« petit risque »* que le protocole ne soit qu'une façon de gagner du temps – même si le texte engage M. Ledoux.

Mais d'autres sont plus optimistes et Hervé Marchon (SNJ) se singularise même en affirmant : *« Il faut être beau joueur, nous avons eu tort. »* Une façon de laisser entendre que les représentants ont trop douté des promesses de M. Ledoux, au point de pencher pour la solution du dépôt de bilan (parfois évoquée dans des débats mais pas dans les mots d'ordre des élus). *« Tout le monde va en principe se rendre à la raison et le rapport de force va se déplacer sur l'avenir de* Libération *»*, pense-t-il.

De fait, dans la rédaction, les sentiments semblent partagés. Comme l'admettent certains, il y a une indéniable part de *« soulagement »* de disposer d'éléments tangibles et de voir la perspective du dépôt de bilan s'éloigner. *« Tout est à rebâtir »*, constate même un journaliste, avec une note d'espoir.

En assemblée générale, lundi, il y a eu très peu de prises de parole, comme si l'équipe hésitait sur l'attitude à adopter ou à afficher. Faute de discussion collective ou d'expressions de joie ou de déception, les échanges se sont tenus sur la coursive. *« Une fois la messe dite, il y a des gens qui pensent : "Cette aventure, ce sera sans moi, je ne sens pas ma place." Des gens pour qui* Libération *va changer de nature, mais pas dans le bon sens »*, raconte Vittorio de Filippis, représentant de la Société des personnels (SCPL).

Ayant vécu de nombreuses crises passées, ce dernier rappelle toutefois qu'entre évoquer son départ et passer à l'acte, il y a parfois un fossé. Les sceptiques se disant prêts à prendre le large seraient plutôt des anciens, note-t-il.

Il est probable que ce positionnement incertain perdure quelque temps encore, notamment dans l'attente de savoir qui sera le nouveau directeur de la rédaction, après le départ de Fabrice Rousselot. Ce recrutement est *« la priorité »* du directeur général, François Moulias. Il espère trouver un profil *« cohérent avec les valeurs et l'histoire de ce journal »*.

D'autres postes sont à pourvoir, par exemple la direction du numérique et celle du développement. *« On attend de connaître l'équipe dirigeante et les gens se prononceront en fonction de cela »*, pense Cédric Mathiot (SCPL).

Les élus veulent, eux, des garanties de représentation et d'indépendance dans la future structure. Et estiment que le protocole de conciliation anticiperait aussi une cinquantaine de départs volontaires et un déménagement. ■

Alexis Delcambre et Alexandre Piquard

Plus de quarante pays prêts à l'échange automatique de données fiscales

Le G5 espère signer un accord lors du Forum mondial sur la transparence, prévu en octobre



Les ministres des finances espagnol, britannique, français, italien et allemand, lundi 28 avril, à Paris. ERIC PIERMONT/AFP

Cinq ministres européens pour un objectif commun : porter le fer – très chaud, en ces temps de disette budgétaire et d'austérité – contre la fraude et l'évasion fiscales. Réunis lundi 28 avril à Paris, ce « G5 » finances, composé des ministres des finances français, allemand, espagnol, italien et britannique, a réaffirmé sa volonté d'organiser un passage rapide et global à l'échange automatique de données fiscales entre leurs pays.

C'est ainsi que, dès 2017, leurs administrations fiscales commenceront à s'échanger, de façon systématique – et non plus à la demande, lors d'enquêtes du fisc ou de la justice –, toutes les informations dont elles disposent sur les actifs financiers détenus dans leur pays par des individus ou des entités non-résidentes. Une révolution administrative perçue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), promoteur de ce mode d'échange, comme une arme imparable contre la dissimulation d'argent. La fraude et l'évasion fiscales représentent une perte de recettes de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour chacun des grands pays européens – entre 60 milliards et 80 milliards pour la France, selon l'estimation communément admise.

Parce que le mouvement vers plus de transparence ne fonctionnera que s'il est global, ce club de « primo-adoptants » du nouveau mode d'échange automatique de données fiscales a profité de la réunion de lundi pour exhorter tous les pays à s'y rallier. Y compris les derniers grands centres financiers réticents ou réfractaires, tels la Suisse – où l'abandon, inéluctable, du sacro-saint secret bancaire créé un véritable big-bang pour la place financière et l'économie du pays –, et, en Asie, Singapour.

Reddition inéluctable

La pression sur ces places financières prisées des grandes fortunes et des multinationales s'accroît, rendant inéluctable, selon des sources diplomatiques, leur prochaine reddition... A ce jour, en sus du G5, une quarantaine de pays se sont déjà engagés à adopter l'échange automatique de données. L'objectif des ministres des finances du G5 est de transformer leur pacte moral en contrat juridique en bonne et due forme à l'automne. La France aurait aimé pouvoir signer cet accord dès lundi – un timing politique qui eût été idéal, à la veille du vote au Parlement sur le pacte de responsabilité –, mais certains de ses partenaires ont jugé plus raisonnable d'attendre la prochaine réunion du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'information à des fins fiscales, prévue les 28 et 29 octobre à Berlin.

La signature d'un tel accord serait une première, puisqu'il s'agirait du premier contrat gouvernemental multilatéral d'échange automatique de données. Un signal politique fort susceptible d'entraîner d'autres pays dans son sillage...

Alors, l'étau devrait encore se resserrer sur les Etats refusant de coopérer, grands centres financiers comme paradis fiscaux offshore. Car, selon nos informations, les pays qui refuseront de rejoindre le mouvement seront fichés sur liste noire. ■

Anne Michel

La start-up prometteuse de l'ancien ministre de l'immigration Eric Besson

Eric Besson, ancien ministre de l'immigration et de l'identité nationale de Nicolas Sarkozy, reconverti en facilitateur de transferts d'argent pour migrants ? L'affaire est très sérieuse. Que les mauvais esprits tentés d'y voir un acte de repentance de la part de l'ex-responsable socialiste rallié à Nicolas Sarkozy au soir du premier tour de l'élection présidentielle de 2007 passent leur chemin !

Mardi 29 avril, la société PayTop, jeune pousse créée en 2012 pour *« révolutionner le marché des moyens de paiement vers l'international »*, a convoqué la presse pour lancer une nouvelle offre commerciale. Une offre de transferts d'argent vers l'étranger *« rapide et moins coûteuse que celle du marché »*, estampillée Eric Besson, actionnaire de PayTop via son cabinet de conseil Eric Besson Consulting, aux côtés de la société de gestion Truffle Capital, et membre du comité de surveillance.

Drôle de reconversion ? Eric Besson s'en défend, rappelant qu'il fut aussi ministre de l'industrie et de l'économie numérique dans le gouvernement Fillon III. Et contribua, au ministère de l'immigration, à la mise en place, avec l'Agence française de développement (AFD), d'un comparateur des prix bancaires en matière de transferts d'argent des immigrés vers leurs pays d'origine (Envoidargent.fr).

« Je retrouve beaucoup de choses pour lesquelles j'ai plaidé, argumente l'ex-ministre, réélu maire de Donzère (Drôme) sur une liste divers droite lors des élections municipales de mars. *J'ai toujours défendu la mise en place d'un écosystème inspiré de la Silicon Valley avec start-up innovantes. J'ai beaucoup fait pour l'aide au développement des pays sources d'immigration, en prenant position pour baisser le coût des transferts d'argent de migrants, qu'ils soient devenus Français ou qu'ils soient Marocains, Chinois ou autre. Les journalistes peuvent avoir leur grille de leur lecture... J'ai rejoint PayTop parce que chez eux, les transferts d'argent, c'est moins cher et c'est immédiat. »*

« PayTop fait passer l'industrie bancaire dans le domaine de l'innovation, à la façon de la mutation opérée dans les télécommunications, renchérit Bernard-Louis Roques, président du comité de surveillance de PayTop et représentant de Truffle Capital. *Tout le monde a le droit à des services financiers efficaces et innovants. »* En France, deuxième pays d'immigration après l'Allemagne avec 5,4 millions d'immigrés, le marché des transferts d'argent (le total d'argent transféré) est estimé à près de 20 milliards de dollars (14,4 milliards d'euros). ■

A. Mi.

Le Monde
Mercredi 30 avril 2014

Une faille de sécurité découverte dans le navigateur Internet de Microsoft

Un défaut permettrait une exploitation à des fins malveillantes d'Internet Explorer

Après Heartbleed, la faille qui a fait souffler un vent de panique sur le Web il y a quelques jours, une autre faiblesse de sécurité menace les internautes du monde entier. Plus problématique, elle concerne Internet Explorer, le navigateur de Microsoft, qui fait figure de dinosaure auprès des plus « geeks » des internautes mais reste très utilisé. Selon des chiffres publiés en début d'année par NetMarket Share, le navigateur historique de la firme de Seattle domine encore le paysage du Net avec 58 % de parts de marché dans le monde, loin devant Firefox de Mozilla (18,35 %) et Chrome de Google (16,22 %).

La faille est suffisamment préoccupante pour qu'une agence fédérale chargée de la sécurité informatique recommande aux internautes américains d'utiliser d'autres navigateurs pour surfer, *« le temps qu'une nouvelle version officielle soit disponible »*.

L'agence affirme avoir connaissance d'*« exploitation active »* de la faille de sécurité dans Internet Explorer. En clair, cela signifie que des données ont pu être piratées et des ordinateurs contrôlés à distance par le biais de cette faille.



Installation du logo Microsoft à l'ancien siège social de Nokia, à Espoo, en Finlande, le 26 avril. MIKKO STIG/AFP

Plus inquiétant, les utilisateurs du système d'exploitation Windows XP, dont les mises à jour ont été définitivement arrêtées début avril par Microsoft, ne recevront pas de correctif de sécurité pour ce type de problème. *« Mais la faille cible principalement les versions 9 à 11 d'Internet Explorer*, explique Paul-Henri Huckel, responsable veille et réponse à incident chez Lexsi, *qui ne sont disponibles que sous Vista, ce qui minore un peu son impact. »*

Microsoft a toutefois indiqué qu'il prévoyait de fournir un « patch » correctif dans une mise à jour du navigateur qui devrait être disponible dans les prochaines semaines. En revanche, ce correctif ne s'appliquera qu'à Windows Vista et au-delà : les « retardataires » devront se mettre à la page.

En attendant, la parade est simple, il suffit d'utiliser un autre navigateur ou de se munir d'un outil de sécurité de Microsoft déjà disponible gratuitement, nommé Enhanced Mitigation Experience Toolkit, « *un outil efficace selon les tests qui ont été menés* », explique M. Huckel, mais qui a la réputation de rendre toute navigation sur Internet particulièrement pénible.

Selon les chiffres de NetMarket Share, environ un quart des internautes dans le monde utilisent une version d'Internet Explorer exposée à la faille.

La société FireEye, spécialisée dans la sécurité informatique, a revendiqué la découverte de la vulnérabilité et souligné, samedi dans un post de blog, que cette faille était du type « zero day », c'est-à-dire qu'elle n'est comparable à aucune autre déjà vue sur le Web, ce qui pourrait rendre plus complexe la mise au point d'un correctif, même si la technique utilisée est déjà connue des spécialistes.

Concrètement, a expliqué Microsoft, la vulnérabilité concerne *« la façon dont Internet Explorer accède à un objet dans une mémoire qui a été supprimée ou qui n'a pas été correctement allouée »* : l'internaute se laisse piéger en visitant simplement un site Internet malveillant, sans avoir besoin de télécharger un fichier infecté. Cliquer sur le mauvais lien suffit à créer un canal entre la mémoire de l'ordinateur et le site malveillant.

> Selon les chiffres du cabinet NetMarket Share, environ un quart des internautes dans le monde sont concernés

Une fois les pirates infiltrés, ils peuvent accéder librement à tous les fichiers et espionner l'activité du terminal. Et si l'ordinateur est connecté à un réseau d'entreprise, les hackers peuvent aussi y avoir accès. *« La propagation par le biais des réseaux est le principal danger »*, insiste M. Huckel.

Windows XP n'est pas seulement utilisé dans les foyers, il est aussi omniprésent à l'extérieur : dans les distributeurs automatiques de billets ou encore certains terminaux de paiement. Les messageries Outlook et Windows Mail pourraient être touchées.

Un porte-parole de FireEye a précisé que les cibles étaient des entreprises sises aux Etats-Unis, liées aux secteurs de la défense et de la finance. ■

AUDREY FOURNIER

L'UFC-Que choisir plébiscite le principe de quatre opérateurs mobiles

Pour l'association, l'arrivée de Free a permis de dégager 7 milliards d'euros de pouvoir d'achat

Oui à la consolidation, mais pas sans le maintien des conditions de concurrence actuelles. Voila la conclusion de la dernière étude en date du lundi 28 avril publiée par l'UFC-Que choisir sur le secteur des télécommunications. L'association de consommateurs réagit ainsi aux mouvements qui ont récemment secoué le secteur et qui risquent de l'ébranler encore pendant longtemps après la cession de SFR à Numericable.

Pour l'UFC, l'arrivée d'un quatrième acteur mobile, Free, en janvier 2012 a stimulé la concurrence de manière inédite. Et a eu pour conséquence une baisse des prix spectaculaire dont ont profité les consommateurs. Des effets que l'association ne veut pas voir disparaître avec la consolidation que le gouvernement et les acteurs du secteur appellent de leurs vœux. *« Quatre ou trois, ce n'est pas la question. La quatrième licence a été nécessaire pour bousculer le marché, et il faut que l'éventuel retour à trois opérateurs s'accompagne du maintien du niveau concurrentiel actuel »*, explique Antoine Autier, chargé de mission à l'UFC.

Selon l'étude, ce niveau concurrentiel aurait permis, en un peu plus de deux ans d'existence de Free Mobile, de rendre près de 7 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français. L'arrivée du quatrième entrant et de ses forfaits à bas coût a poussé les autres acteurs à s'aligner et donc à baisser leurs tarifs. En deux ans, les forfaits ont chuté de 30 %.

« Ancienne championne européenne de la cherté avec des prix 25 % plus élevés que dans le reste des pays de l'Europe en 2010, la France est désormais un pays où il fait enfin bon téléphoner. Les prix y sont deux fois moins élevés », s'enthousiasme l'UFC.

Pour M. Autier, ces 7 milliards d'euros ont été réinvestis d'une manière ou d'une autre dans l'économie et ont donc profité à tout l'Hexagone. L'association soutient que 50 000 emplois pourraient être créés à terme grâce à cette manne.

En conclusion de son étude, l'UFC-Que choisir demande au gouvernement de tout faire pour que la concurrence demeure soutenue. Notamment au travers des MVNO, les opérateurs virtuels qui ne disposent pas d'un réseau et le louent aux gros opérateurs du secteur : Orange, SFR et Bouygues Telecom. Il suffirait, selon l'UFC, de réguler les tarifs pratiqués par ces derniers pour que *« les MVNO puissent jouer le rôle de challenger auquel ils étaient destinés »*.

> « La France est désormais un pays où il fait enfin bon téléphoner », s'enthousiasme l'UFC

Reste que les acteurs du secteur ne sont pas tout à fait d'accord. S'ils souhaitent une consolidation, c'est bien parce qu'ils estiment que la pression concurrentielle est trop forte dans le pays. Et que la chute vertigineuse des prix pourrait toucher, à terme, leurs investissements, voire pour certains leur survie. Des arguments jugés fallacieux par l'UFC, qui répond qu'avant 2011, année où les opérateurs historiques ont commencé à baisser leurs prix pour anticiper l'arrivée de Free, *« les tarifs étaient arrivés à un plus haut historique »*. Quant aux emplois, l'association fait remarquer que leur nombre a régulièrement diminué jusqu'en 2010 avant de recommencer à monter depuis. ■

SARAH BELOUEZZANE

Hollywood s'allie aux géants de l'Internet chinois pour lutter contre le téléchargement illégal

Tencent devrait lancer un service de « streaming » pour diffuser en ligne des films américains

Shanghaï
Correspondance

La concurrence s'intensifie pour apporter aux internautes chinois les derniers films et séries malgré les difficultés que sont le peu de disposition du public à payer pour voir des films sur ordinateur et le caractère imprévisible de la censure.

Le leader chinois des réseaux sociaux, Tencent, propose déjà à ses fidèles de regarder en ligne et en toute légalité les grands succès locaux et internationaux. Selon le *Financial Times* du lundi 28 avril, le poids lourd de l'Internet travaillerait désormais avec les studios d'Hollywood pour proposer sur le Web certains de leurs films moins de deux semaines après leur sortie en salles aux Etats-Unis.

Warner Bros dispose déjà d'une participation minoritaire dans ce service de « streaming » (lecture en ligne sans téléchargement) au coût d'abonnement – 15 yuans par mois les trois premiers mois puis 20 yuans (2,30 euros) – relativement faible. Déjà, le péplum à gros budget *300, La Naissance d'un empire*, dont la sortie mondiale dans les salles obscures ne date que du début du mois de mars, est disponible sur cette plate-forme, Hollywood VIP.

Les internautes chinois mettent depuis longtemps les grands producteurs face à un dilemme : pourquoi se lancer en Chine si la population n'est pas prête à payer, mais pourquoi ne pas y aller puisque, quoi qu'il advienne, ses internautes n'hésiteront pas à pirater ces contenus ?

Google avait ainsi lancé, en 2009, une plate-forme de téléchargement légal et gratuit de musique, en accord avec Warner, EMI, Universal et Sony. Son économie reposait sur un pari : se contenter des revenus publicitaires, toujours mieux que rien, face au téléchargement illégal. Ce service fut suspendu en septembre en 2012, au constat de résultats décevants.

> Pékin contrôle le nombre de films étrangers présentés dans les cinémas du pays en imposant de stricts quotas

La croissance du nombre d'internautes chinois, à 618 millions à la fin de l'année 2013, l'avènement de l'Internet mobile et du haut débit dans les foyers remet plus que jamais ces interrogations au goût du jour. Tencent avait déjà annoncé en septembre 2013 un accord avec Disney afin de diffuser les films sortis de ses studios ainsi que ceux de Pixar et Marvel sur sa page Hollywood VIP.

A l'heure où l'Internet chinois se resserre autour de trois acteurs majeurs – Tencent, issu des messageries instantanées, Alibaba, champion du commerce électronique, et Baidu, le moteur de recherche –, chacun souhaite donc aujourd'hui élargir son champ à la vidéo en ligne.

Alibaba a ainsi annoncé, le 11 mars, l'acquisition d'une majorité de ChinaVision, une société basée à Hongkong produisant des séries à succès et détenant les droits de diffusion sur l'Internet mobile chinois de la Premier League de football anglais pour les trois prochaines saisons.

Un sérieux atout, puisque les fans de football chinois, déçus par le niveau des équipes locales, suivent avec ferveur le championnat britannique.

Lundi 28 avril, le groupe de l'ambitieux Jack Ma a franchi une autre étape en prenant 16,5 % du site de vidéo en streaming le plus populaire de Chine, Youku Tudou, lui-même résultat de la fusion en 2012 de plates-formes de vidéo en ligne.

Une inconnue subsiste toutefois quant à l'attitude qu'adoptera le gouvernement chinois vis-à-vis de ces plates-formes de streaming qui suscitent une telle effervescence. Pékin contrôle le nombre de films étrangers présentés dans les cinémas du pays en imposant de stricts quotas.

La barre est aujourd'hui placée à trente-quatre productions étrangères par an, même si les spectateurs chinois trouvent l'ensemble des films étrangers sur Internet illégalement ou au coin de la rue, dans les nombreuses boutiques de DVD piratés. Or le gouvernement n'a pas encore précisé s'il entend soumettre les nouvelles plates-formes de diffusion légale sur le Web à son régime de quotas.

Enfin, l'autre incertitude concerne la censure et son arbitraire. Après avoir déjà retiré certaines licences la semaine dernière au portail Sina, accusé d'avoir diffusé des contenus pornographiques, les autorités ont de nouveau stupéfait les internautes, au cours du week-end des 26 et 27 avril, en ordonnant la suspension de la diffusion en streaming de quatre séries américaines, « The Big Bang Theory », « The Practice », « The Good Wife » et « NCIS : enquêtes spéciales ». Le tout sans aucune justification, alors que la télévision d'Etat, CCTV, poursuivait, dimanche 27 avril, la diffusion de la série de la chaîne américaine HBO « Game of Thrones », un des programmes les plus populaires du moment en Occident, contenant bien davantage de scènes de sexe et de violence. ■

HAROLD THIBAULT

Pharmacie Dengue : résultats positifs du vaccin de Sanofi Pasteur
Sanofi Pasteur a annoncé, lundi 28 avril, avoir enregistré des résultats positifs lors d'une étude destinée à valider l'efficacité de son vaccin contre la dengue sur lequel il travaille depuis vingt ans. La dengue, virus transmis à l'homme par le moustique, est en recrudescence sous les tropiques avec de 50 à 100 millions de cas par an selon l'Organisation mondiale de la santé. Le vaccin pourrait être commercialisé dès 2015.

Transport aérien Appel à la grève des pilotes
Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) a lancé un appel à la grève du 3 au 30 mai. Il invite ses adhérents à cesser le travail quelques heures par jour pour exiger, notamment, l'abrogation de la loi Diard qui impose aux grévistes de se déclarer quarante-huit heures avant un conflit.

Automobile Augmentation de capital de PSA
PSA Peugeot Citroën a lancé, mardi 29 avril, son augmentation de capital, pour un montant total de 3 milliards d'euros. Une première tranche, d'un montant de 1,048 milliard d'euros, est réservée à l'Etat français et au partenaire chinois Dongfeng. La deuxième tranche, d'un montant de 1,953 milliard, sera ouverte au public du 2 au 14 mai inclus, uniquement en France.

Conjoncture Le moral des Français décroche
En avril, le moral des ménages en France a reculé de trois points par rapport au mois de mars, tombant ainsi à 88 et renouant avec son niveau de février.

CORRESPONDANCE
Une lettre de Maurice Lévy

Après la publication de l'article « Quand Maurice Lévy bataille pour contrôler Publicis Omnicom Group » (Le Monde *du 29 avril 2014), Maurice Lévy, président du directoire de Publicis Groupe, nous a fait parvenir le droit de réponse suivant.*

« Contrairement à ce qu'écrit Valérie Segond, je n'ai aucune responsabilité dans la gérance de l'indivision constituée entre les enfants d'Elisabeth Badinter et qui détient la nue-propriété de 13,3 millions d'actions de la société Publicis Groupe. En l'absence de tout lien familial et de tout pacte, ou autre, rien n'autorise à additionner, à quelque fin que ce soit, les actions de la famille de Mme Badinter à celles que je détiens de mon côté. Le chiffre de 7 % dont vous faites mention est donc dénué de tout fondement. »

Transavia à la conquête du ciel européen

L'ambition de la filiale low cost d'Air France, qui souhaite agrandir sa flotte et développer ses lignes, est suspendue à un accord avec les pilotes

Antoine Pussiau est loin d'être blasé ! Le tout frais PDG de Transavia, nommé en 2012 à la tête de la filiale à bas coût d'Air France-KLM, a tenu à faire le déplacement à Seattle (Washington) au siège du constructeur américain Boeing. Il est venu prendre livraison, début avril, du 13e avion de sa flotte. Un Boeing 737-800 flambant neuf. Un appareil vendu, prix catalogue, 90,5 millions de dollars (65,3 millions d'euros).

Boeing bichonne ses clients. Il a inauguré en 2013 un centre de livraison adapté au climat très *« breton »* de Seattle. Une vaste verrière concave laisse entrer le nez de l'avion au plus près de son acheteur.

Lancée en 2005 aux Pays-Bas puis en 2007 en France, la compagnie, habillée de bleu et de vert, se taille, petit à petit, une place dans le ciel européen. Transavia veut rivaliser avec ses homologues Vueling et Germanwings, respectivement filiales low cost des groupes britannique IAG (British Airways, Iberia) et allemand Lufthansa.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU EUROPÉEN

Frédéric Gagey, le PDG d'Air France, veut faire de sa filiale *« une grande compagnie low cost paneuropéenne de référence »*. Le chemin est encore long. En 2013, elle a accusé une perte de près de 5 millions d'euros. L'aînée, Transavia Pays-Bas, est, elle aussi, passée dans le rouge. Les deux sœurs low cost ont accumulé ensemble 23 millions d'euros de pertes en 2013.

Mais les dirigeants restent optimistes. *« Nous avons pour objectif de parvenir à l'équilibre le plus rapidement possible, d'ici à 2016 »*, prévoit M. Pussiau. Et de revendiquer, face à l'approche de ses concurrents, une *« troisième voie »*.

En clair, selon son PDG, il n'y aura *« pas de transferts d'activités »* d'Air France vers Transavia. Contrairement à Lufthansa, qui a cédé l'essentiel de son activité court et moyen-courrier à Germanwings, ou encore à British Airways, qui a privilégié la croissance externe avec le rachat de Vueling.

L'offensive de la compagnie passe par *« le développement d'un réseau européen au départ d'Orly »*. L'aéroport du sud parisien va devenir la plate-forme de Transavia comme Roissy est celui d'Air France. Une stratégie de défense et de reconquête. *« Avant, les compagnies étrangères développaient un réseau européen au départ d'Orly. C'était aberrant »*, dit le PDG.

DÉVELOPPER LA FLOTTE

Pour rivaliser avec Vueling, Germanwings, easyJet et Ryanair, Transavia n'a pas d'autre choix que d'accroître sa flotte. La filiale d'Air France ne joue pas encore dans la cour des grands.

Germanwings exploite un peu plus de 70 avions tandis que Vueling en opère plus d'une soixantaine. A la fin de 2014, Transavia France ne disposera que de 14 appareils avec l'ajout de seulement trois Boeing 737 supplémentaires.



L'intérieur du cockpit d'un Boeing 737 de la compagnie Transavia, filiale d'Air France-KLM.
TON KOENE/AGE FOTOSTOCK

Une limite fixée par le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL). Mais M. Pussiau veut aller plus vite. *« Il faut que la compagnie croisse à une vitesse assez rapide si l'on veut se battre contre les autres low cost »*, explique-t-il. Il a le soutien du PDG d'Air France-KLM, Alexandre de Juniac.

Ce dernier a fixé *« l'objectif d'une trentaine d'avions en 2017 »*. La compagnie avait prévu un rythme de croissance de *« cinq avions par an »*. Dès *« cet été,* affirme le patron*, nous disposerons de 45 avions : 31 aux Pays-Bas et 14 en France »*. En 2017, les deux Transavia devraient proposer une force de frappe de 60 appareils.

VISER LA CLIENTÈLE D'AFFAIRES

« Notre stratégie est de nous développer en commun avec Air France sur les marchés européens », argue M. Pussiau. En pratique, Transavia ne veut pas cannibaliser Air France. *« Nous créons nos propres lignes. Si ce n'est pas nous qui les ouvrons, ce seront d'autres compagnies concurrentes d'Air France-KLM qui les ouvriront »*, se défend-il, regardant vers *« l'est de l'Europe où il existe un gros potentiel de développement »*.

Il prévoit déjà d'ouvrir des lignes vers Prague, Budapest ou la Croatie. Mais aussi dans le sud de l'Europe. Avec des vols plus fréquents pour capter la clientèle d'affaires. Des passagers moins saisonniers, très recherchés par les low cost et qui représentent aujourd'hui 15 % du trafic de Transavia contre 10 % en 2012.

ACTION AIR FRANCE KLM, À PARIS, EN EUROS

10,92

5,78

2 SEPT. 2013 — 28 AVRIL 2014

SOURCE : BLOOMBERG

TROUVER UN ACCORD AVEC LES PILOTES

In fine, ce sont les pilotes d'Air France qui tiennent le sort de Transavia entre leurs mains. Pour agrandir la flotte, il faut leur feu vert. L'accord, conclu avec le SNPL, qui permettra d'ajouter deux Airbus A320 d'Air France, cet été, à la flotte de la low cost n'est que *« provisoire »*, signale M. Pussiau.

L'avenir est suspendu aux conclusions du groupe de travail présidé par Lionel Guérin, le patron de Hop !, la marque qui regroupe les trois compagnies régionales d'Air France : Regional, Airlinair et BritAir. Ce groupe, qui réunit des cadres dirigeants d'Air France et des experts du secteur, réfléchit *« à la stratégie du groupe Air France pour son activité court et moyen courrier et le point à point »*, indique Eric Schramm, directeur général adjoint opérations aériennes d'Air France et d'Air France-KLM.

« Le SNPL est tenu au courant des avancées du groupe de travail », dit M. Guérin. Celui-ci doit rendre ses conclusions en juin pour qu'un accord soit conclu à l'automne. *« Il faut que cet accord soit conclu. Il en va de la pérennité de la présence du groupe à Orly et du développement de Transavia, notre roue de secours. Notre salut. »*

Un feu vert du SNPL permettra de résorber le sureffectif de 300 pilotes identifié par la direction. En cas d'accord, dit M. Schramm, *« tous les pilotes qui rejoignent Transavia sont des pilotes d'Air France. Ils travaillent aux conditions de Transavia,*[une centaine d'heures de vol de plus par an que chez Air France]. *Tous seront sur la liste de séniorité d'Air France »*, celle qui régit la carrière de tous les pilotes de la compagnie. ■

GUY DUTHEIL

Date de création Transavia France est née en 2006.

Effectifs La compagnie low cost compte 400 salariés.

Nombre de clients En 2013, la filiale d'Air France a transporté 2,7 millions de passagers, en hausse de 38,7 % par rapport à 2012.

Lignes desservies Cet été, quelque 71 lignes seront desservies au départ de Paris-Orly Sud, Nantes, Lille, Lyon, Strasbourg, dont 19 nouvelles destinations.

Flotte Transavia compte 14 appareils B737-800, dont la réception du 14e avion prévue courant mai.

VU D'AILLEURS

PAR COLIN FOLLIOT

L'Australie exporte ses réfugiés

SYDNEY, CORRESPONDANCE

Le 17 février 2010, la petite île de Manus, dans le nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a été secouée par une nuit de violences qui a fait un mort et plusieurs blessés autour d'un centre de rétention installé là… par le gouvernement australien.

L'Australie a en effet créé à l'étranger deux camps destinés à « recevoir » les demandeurs d'asile qui tentent d'atteindre clandestinement le pays : l'un à Manus, l'autre dans le micro-Etat de Nauru, dans le Pacifique. Officiellement, ces pays « d'accueil » ne reçoivent aucun loyer de la part de Canberra pour héberger ces réfugiés. Mais ils touchent par ailleurs une importante aide financière de leur riche voisin. Pour l'année fiscale 2013-2014, elle devrait s'élever à 30 millions de dollars australiens (20 millions d'euros) pour Nauru (40 % de son produit intérieur brut) et 527 millions de dollars pour la Papouasie.

Cette *« solution du Pacifique »* a été lancée en 2001 par le gouvernement conservateur de John Howard. En 2007, tout juste élus, les travaillistes l'avaient suspendue, mais ils l'ont reprise en 2012 et l'ont même durcie en 2013, annonçant que les *« boat people »* se verraient désormais refuser le statut de réfugié en Australie, mais pourraient demander l'asile en Papouasie ou à Nauru ! Revenus au pouvoir en septembre 2013, les conservateurs sont allés encore plus loin : une partie des embarcations est directement renvoyée en pleine mer, vers l'Indonésie.

Canberra affirme que l'existence de ces camps décourage les candidats à cette périlleuse traversée et sauve des vies. De fait, alors que 500 réfugiés sont arrivés clandestinement en Australie en 2001, il n'y en a eu que quelques dizaines par an entre 2001 et 2007, de nouveau plusieurs milliers après 2007, et… aucun depuis décembre 2013. Mécaniquement, les naufrages ont aussi diminué.

« Illégale »

Ces camps sont gérés par des compagnies privées, qui en assurent la logistique et la sécurité. Transfield vient de signer un contrat de 1,2 milliard de dollars pour les vingt prochains mois.

Pour les 2 400 personnes détenues à Manus et à Nauru, originaires surtout du Moyen-Orient et d'Afrique de l'Est, les conditions de vie sont très dures. Selon Claire Mallinson, directrice en Australie d'Amnesty International, qui a publié en décembre 2013 une enquête sur le camp de Manus, *« les demandeurs d'asile sont détenus dans des locaux surpeuplés sous une chaleur étouffante, manquent d'eau et de soins médicaux. Ce système vise à pousser les gens à repartir vers la situation désespérée qu'ils ont fuie »*. En outre, *« la détention prolongée des demandeurs d'asile est illégale »*, assure Ben Saul, professeur de droit international à l'université de Sydney.

Malgré ces critiques, la politique des camps « offshore » est soutenue par les deux principaux partis et par la population australienne. Un sondage, en janvier, montrait que 60 % des Australiens estiment que le gouvernement doit *« augmenter la sévérité du traitement des demandeurs d'asile »*. Ceux-ci n'ont pourtant jamais représenté, même au plus fort des flux de *« boat people »*, qu'environ 2 % des personnes migrant en Australie chaque année. ■

Une dose de calcul intensif pour doper les entreprises

Lancé en 2011, le programme Initiative HPC-PME aide les sociétés à gagner en compétitivité

HydrOcean, une jeune start-up nantaise, développe des logiciels de simulation numérique pour l'hydraulique. Elle souhaitait adapter son nouveau logiciel à des ordinateurs dits « parallèles », afin de réduire les temps de calcul et de proposer ses services à d'autres secteurs que le maritime. Dix-huit mois plus tard, les opérations sont réalisées en cinq fois moins de temps.

HydrOcean est devenue la première entreprise française lauréate du « HPC Innovation Excellence Award », qui lui a été remis début décembre 2013, à Denver (Colorado). La société prévoit de recruter dix personnes en 2014.

Tout cela a été possible grâce à Initiative HPC-PME, un programme lancé par Bpifrance, Genci (l'opérateur national chargé du calcul intensif), et l'Inria, l'institut de recherche en sciences du numérique. Cette initiative aide les TPE et les PME à gagner en compétitivité en accédant au calcul haute performance (HPC), outil qui permet d'exécuter plusieurs milliards d'opérations à la seconde. *« La plupart du temps, les petites entreprises, même de haute technologie, n'ont ni le temps ni les moyens – ni même les compétences – pour accéder au HPC »*, constate Thomas Palychata, ingénieur d'affaires HPC-PME.

Plusieurs entreprises ont pu se développer grâce au programme. La société marseillaise Protomed, qui aide à concevoir et à tester des dispositifs médicaux, a remporté un contrat avec une société allemande. Elle a pu simuler le comportement d'un produit sur une durée de dix ans. Danielson Engineering, installée en Bourgogne et spécialiste des moteurs, a étendu ses compétences en simulation. Elle dispose de son propre calculateur et propose de nouvelles prestations à ses clients. Nexio, qui édite des logiciels de simulation électromagnétique, a signé deux importants contrats au Japon…

« Un réel besoin »

Initiative HPC-PME est soutenue par cinq pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Axelera, Systematic, Minalogic et Cap Digital), le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut français du pétrole énergies nouvelles, l'Office national d'études et de recherches aérospatiales et l'américain Intel, partenaire technologique.

Depuis son lancement, en 2011, HPC-PME a étudié 50 dossiers. Bpifrance évalue la solidité du dossier et de l'entreprise, et trouve une solution à ses éventuels besoins de financement. Inria apporte son expertise technologique. Enfin, Genci met la société en relation avec les experts et les centres de calcul intensif adaptés à la PME.

« Les premières réalisations montrent qu'Initiative HPC-PME répond à un réel besoin des entreprises sur tout le territoire national », se félicite Catherine Rivière, PDG de Genci. *« La prochaine étape consiste à régionaliser le programme, à s'appuyer davantage sur les représentants locaux de tous les partenaires. Ce rapprochement améliorera la compétitivité des PME et celle de tout l'écosystème HPC en régions. »* ■

SOPHY CAULIER

LETTRE DE WALL STREET

PAR STÉPHANE LAUER

Le raider se ramollirait-il ?

Dans la série « il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », je demande Carl Icahn. Le célèbre raider, qui se pose en justicier de la gouvernance des groupes cotés à Wall Street pour le bien du portefeuille des actionnaires, à commencer par le sien, n'est pas à une contradiction près. Il vient de nous gratifier d'une série de revirements spectaculaires, qui laissent planer le doute sur ses convictions profondes.

Après avoir remis son colt dans son étui dans le dossier eBay et fait baisser la pression d'un cran sur Apple, l'homme d'affaires américain vient d'avoir une parole aimable à propos de son pire ennemi, William Bill Ackman, le fondateur du fonds spéculatif Pershing Square Capital Management (PSCM).

Le miracle s'est déroulé lors d'un congrès destiné aux fonds activistes, le « Active-Passive Investor Summit », qui s'est tenu le 22 avril, à New York. *« Nous avons nos différences, mais je n'ai jamais dit que ce n'était pas un gars intelligent »*, a lâché Carl Icahn au micro de CNBC en commentant le dernier coup de M. Ackman. Celui-ci s'est associé au groupe pharmaceutique Valeant pour lancer une offre de rachat sur Allergan, le fabricant du Botox. *« Je pense que le concept est bon »*, a-t-il ajouté.

Pour ceux qui suivent les démêlés des deux activistes depuis plus de dix ans, le propos ne manque pas de saveur. L'inimitié remonte à une querelle judiciaire autour de la liquidation d'une des participations d'Ackman, la société Hallwood. Le différend avait tourné en faveur de ce dernier et coûté la bagatelle de 9 milliards de dollars (6,5 milliards d'euros) à M. Icahn.

Depuis, c'est la guerre. Dernière bataille en date : Herbalife. M. Ackman accuse la société de vente directe de compléments alimentaires d'être une gigantesque chaîne de Ponzi. *« C'est la plus forte conviction de toute ma carrière »*, affirme l'intéressé, au point d'avoir parié 15 % de la totalité de ses actifs sur la faillite de la société en vendant le titre à découvert. Entre-temps, pour contrecarrer la manœuvre, M. Icahn, lui, est monté au capital. Depuis, les noms d'oiseaux fusent.

« Je maudis le jour où je l'ai rencontré »

Morceaux choisis : *« Je n'ai aucun respect pour lui »* (Bloomberg TV, le 24 janvier 2013). *« Ackman a récemment déclaré que je suis "un grand investisseur". Je le remercie mais je ne peux pas lui retourner le compliment »* (communiqué d'Icahn). *« Je n'investirais jamais avec Ackman, même s'il était le dernier homme à rester sur Terre »* (CNBC). Sur la même antenne : *« Je maudis le jour où j'ai rencontré ce gars. »* Enfin, M. Icahn lui a fait les honneurs de sa devise – *« Si vous voulez un ami, prenez un chien »* –, dont il dit qu'Ackman est une parfaite illustration. De l'amour, on vous dit.

Dans ce contexte, difficile d'expliquer le changement de pied de M. Icahn. Tout ce qu'on peut noter, c'est que l'affaire Herbalife vient de connaître un rebondissement avec l'ouverture d'une enquête de la Commission fédérale américaine du commerce sur les pratiques de la société. Une décision qui risque de toucher le cours de l'action d'Herbalife pour un bon moment et ainsi de faire les affaires du fonds PSCM, mais pas celles de M. Icahn.

Pure coïncidence ? Peut-être. Après tout, M. Icahn est coutumier des déclarations à l'emporte-pièce, quitte à dire le contraire le lendemain. On en a eu la démonstration récente à propos d'eBay. Le raider a insulté pendant des semaines la moitié du conseil d'administration du site d'e-commerce, tout en réclamant qu'il se sépare de sa filiale PayPal. Mais le 10 avril, contre toute attente, M. Icahn signait un armistice contre la nomination d'un administrateur indépendant. Maigre consolation par rapport à la virulence des propos. *« Mieux vaut avoir la paix que la guerre »*, explique-t-il. On l'avait connu plus combatif.

A l'encontre d'Apple, il y a également un petit coup de mou. Voilà un an qu'il agite la terre entière pour que la société procède à un rachat d'actions de 150 milliards de dollars pour récompenser la patience de ses actionnaires. La semaine dernière, le fabricant de l'iPhone a fixé la barre à 90 milliards sans que M. Icahn y trouve à redire. *Last but not least* : le 21 avril, le milliardaire se vantait sur son compte Twitter d'avoir dévoré pendant le week-end le livre de Thomas Piketty *Le Capitalisme au XXIe siècle* (Seuil, 2013) sur la montée des inégalités. A 78 ans, celui qui avait inspiré Oliver Stone pour camper l'ignoble Gordon Gekko dans *Wall Street* (1987) devient décidément méconnaissable. ■

lauer@lemonde.fr

LA DEVISE DE CARL ICAHN : « SI VOUS VOULEZ UN AMI, PRENEZ UN CHIEN »

LES INDÉGIVRABLES | PAR XAVIER GORCE



C'EST TOUT NET ! | CHRONIQUE

PAR MARLÈNE DURETZ



Instantanés

Accoudée à la fenêtre de mon compte Instagram, que m'ont appris ces vingt-quatre dernières heures des abonnés que j'aime à épier ? Préservons l'intimité de ceux qui composent le paysage de mon réseau social de partages de photos et de courtes vidéos, tout en passant en revue ce qu'ils ont volontairement dévoilé de leurs déplacements, activités et loisirs.

Le premier à ouvrir le bal s'est faufilé *« dans les coulisses de la fabrication des images animées »* en visitant l'exposition parisienne Motion Factory à la Gaîté-Lyrique : la silhouette des moulages de petits personnages ne bouge pas d'une oreille derrière la vitrine où il a approché son objectif.

Quelques feuilles de salade dans une assiette blanche les talonnent. *« Beaucoup trop cher, rien dans l'assiette. Alerte rouge sur les prix »*, prévient le gastronome, qui a ajouté plusieurs mots-dièse peu gratifiants pour qualifier l'établissement parisien, dont un *« #arnaque »* sans équivoque.

D'autres assiettes s'invitent dans ma visionneuse, dont celles de deux restaurants, l'un à Melbourne (Australie) et l'autre à New York. Elles viennent à aiguiser mon appétit, appuyées par cette *« tarte Tatin falafel »* et ces gaufres d'une cabane à sucre canadienne.

Repue, je me remets en chemin et découvre, immobile, les lieux parcourus par mes *« instaglobetrotteurs »* : l'une a capturé les nénuphars suspendus de Jacob Hashimoto au Musée d'art contemporain de Los Angeles, l'autre la devanture parisienne de « Chez Bob », où il a peut-être dégusté l'un de ses *« casse-croûte tunisiens casher »*. Celle-ci a les pieds sur la plage de Coney Island, à New York, où elle photographie la course d'enfants vers l'océan tandis que lui, à San Francisco, a confié son appareil pour qu'on puisse le voir courir après les mouettes d'Ocean Beach. On entraperçoit une éclaircie ici, le bleu turquoise du ciel là et des nuages menaçants là-bas...

Minijupes et revolvers

Avec nos index en guise de bagages, nos yeux pour seuls billets, Instagram offre à notre curiosité de belles escapades. A l'instar des destinations de voyages, des clichés ont plus de succès que d'autres et accumulent les « J'aime » par centaines. Répondent-ils aux critères de popularité définis par le doctorant du Massachusetts Institute of Technology, Aditya Khosla ? Selon lui, les photos à *« fort impact positif »* seraient celles de minijupes, de soutiens-gorge et de revolvers. Ces étranges contrées méritent-elles vraiment le détour ? ■

duretz@lemonde.fr